

*Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Montréal, le 28 octobre 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria – bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
Notre dossier : 312-00655, Phase 2
Dossier Régie : R-3837-2013

Chère consoeur,

Comme suite à votre correspondance datée du 23 octobre dernier, veuillez trouver ci-dessous les renseignements demandés.

Pour l'adoption et le dépôt de sa preuve, Gaz Métro présentera quatre panels distincts.

Tout d'abord, un panel composé de Messieurs Dave Rhéaume, chef de service, Affaires réglementaires hors Québec et projets spéciaux, Mathieu Béland, chef de service, Gestion des actifs et intégrité du réseau, et Simon Garneau, directeur, Ingénierie, gestion des actifs et géomatique, adoptera et présentera la preuve liée à la conception et à l'opération du réseau. La présentation de ce panel devrait prendre environ 15 minutes.

Ensuite, un panel composé de Messieurs Patrick Cabana, vice-président, Approvisionnements et réglementation, Frédéric Morel, directeur, Approvisionnements gaziers, et Dave Rhéaume, témoignera sur les derniers développements survenus dans le cadre de la finalisation de l'entente de principe avec TCPL.

Par la suite, un panel composé de Madame Marie-Stella Downs, conseillère principale, Planification long terme, et de Messieurs Frédéric Morel, Sébastien Blais, conseiller principal, Préviation de la demande, et Bruce Henning d'ICF, au besoin, adoptera la preuve liée à la prévision de la demande, au plan d'approvisionnement et divers autres sujets périphériques. Au sujet de Monsieur Henning, nous saisissons l'occasion afin de relancer la question de la nécessité de sa présence à l'audience. Des instructions à ce sujet dans les meilleurs délais seraient appréciées afin de prendre les arrangements nécessaires pour sa venue et la traduction simultanée, le cas échéant.

Enfin, un panel composé de Messieurs Martin Imbleau, vice-président, Développement de l'entreprise et énergies nouvelles, et Dave Rhéaume adoptera et présentera la preuve liée à la demande d'investissement afin d'augmenter la production de GNL. La présentation de ce panel devrait prendre environ 15 minutes.

En termes de déroulement de l'audience, Monsieur Simon Garneau a une contrainte le 7 novembre qu'il ne peut malheureusement pas déplacer. En conséquence, nous suggérons de débiter avec le panel sur la conception et l'opération du réseau. La Régie pourrait ensuite entendre le panel sur l'entente avec TCPL. Par la suite, nous suggérons que la Régie entende la preuve de Gaz Métro à l'égard de son plan d'approvisionnement. En tout état de cause, dans la mesure où le témoignage de Monsieur Henning et les services de traduction simultanée étaient requis, nous suggérons que la preuve de Gaz Métro sur le plan d'approvisionnement débute jeudi matin le 7 novembre, quitte à interrompre le témoignage du panel sur l'entente avec TCPL si besoin est. Enfin, la preuve liée à la demande d'investissement pourrait être entendue.

Vous trouverez ci-joints les curriculum vitae des témoins de Gaz Métro. Le curriculum vitae de Monsieur Henning a pour sa part été transmis à la Régie comme pièce Gaz Métro-2, Document 17.

Par ailleurs, à ce stade-ci, nous vous prions de nous réserver une période de 15 minutes par intervenant aux fins de leur contre-interrogatoire.

Enfin, pour notre argumentation, nous vous saurions gré de nous réserver une période d'environ 60 minutes.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Nathalie Longval

Pour :
Vincent Regnault
VR/mb

p.j.